



## Mon employeur me force à démissionner

Par **cflorian91**, le **20/06/2012** à **16:46**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis Septembre 2011.

Fin avril, j'ai averti mon employeur que j'allais me faire hospitaliser le 26/06/12 et que par conséquent je serai indisponible pendant 1 mois.

Le 16/06, il m'a fait part oralement de ses intentions de me licencier...

Le 18/06, il m'a téléphoné pour me demander de démissionner, j'ai refusé. Il m'a alors dit qu'il allait me licencier pour faute grave...

Que dois je faire ?? Quels sont mes recours ? sachant que je rentre à l'hospital dans 6 jours (26/06)

Merci d'avance pour votre aide.

Florian

Par **pat76**, le **20/06/2012** à **18:02**

Bonjour

Demandez lui quelle faute grave il vous reproche et dites-lui que vous allez prendre contact avec l'inspection du travail pour expliquer la situation.

Vous êtes en CDI depuis septembre 2011, vous aviez eu une visite d'embauche à la

médecine du travail?

Vous travaillez dans une société importante?

Vous aviez déjà eu des arrêts maladie depuis que vous êtes salarié dans l'entreprise?

Votre employeur vous prélève mensuellement une cotisation pour une caisse de prévoyance imposée par votre convention collective ou l'employeur?

Vous aurez un arrêt de travail par votre médecin traitant ou le médecin de l'hôpital et vous enverrez le feuillet destiné à votre employeur dans les 48 heures au plus tard.

Il y a longtemps que vous connaissiez votre date d'hospitalisation?

Par **cflorian91**, le **21/06/2012 à 16:11**

Bonjour,

Oui, j'ai eu une visite médicale d'embauche.

Mon hospitalisation concerne une opération ligamentaire du genou (chute en ski)

Je travaille dans un cabinet dentaire.

Je n'ai pas eu d'arrêt maladie depuis mon arrivée dans l'entreprise.

Je connais ma date depuis avril 2012.

Les fautes graves sont des erreurs administratives dans les dossiers .

Il faut savoir que je suis dans la dernière année d'étude (je prépare ma thèse), et j'ai personne pour m'aider ou m'apprendre les jours où j'y travaille. (2x/semaine)

Par **DSO**, le **21/06/2012 à 17:27**

Bonjour,

Si l'employeur veut vous licencier pour faute grave, laisser-le faire, de toutes façons, vous ne pouvez pas vous y opposer.

Vous pourrez seulement ensuite contester votre licenciement devant le Conseil de Prud'hommes.

Cordialement,  
DSO